

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 18

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

OBJET

Création de la médaille des centenaires de Provence.

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées**

PRESENTATION

Environ 1 300 centenaires vivent en région Provence Alpes Côte-d'Azur et le département des Bouches-du-Rhône compte environ 21 centenaires pour 100 000 habitants, avec une majorité de femmes.

Le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de vie apparaissent comme une mutation sociétale majeure :

- L'espérance de vie sans incapacité progresse. Ainsi les personnes très âgées restent plus longtemps à domicile,
- Si beaucoup de seniors restent plus longtemps en bonne santé, l'allongement de la durée de vie rend plus fréquentes les situations de grande dépendance, liées souvent à des maladies neuro-dégénératives,
- Pour la première fois de l'humanité, notre société va être amenée à voir se côtoyer 4 et même 5 générations, dont plusieurs ont terminé leur vie active.

Dans ce contexte, le rôle des aidants familiaux parfois eux-mêmes très âgés est fondamental pour participer au bien-être des plus âgés et maintenir un lien entre les différentes générations.

OBJET DU RAPPORT

Dans le cadre de sa politique publique en faveur des personnes âgées, le Conseil départemental souhaite honorer les plus anciens dans le département par la création d'une médaille départementale remise aux personnes atteignant l'âge de 100 ans dans les Bouches-du-Rhône.

Plus largement, la remise de la médaille sera l'occasion de reconnaître le rôle des aidants familiaux et professionnels auprès des centenaires et de favoriser un travail de mémoire sur la vie de ces centenaires.

Ainsi, la médaille devra :

- chercher à favoriser les liens intergénérationnels,
- inscrire les personnes dans un environnement social au sein duquel chacun a quelque chose à apporter et à recevoir,
- faire évoluer le regard porté sur le grand âge.

Il appartiendra à l'environnement de la personne centenaire de l'aider à solliciter la médaille. Ainsi, l'environnement du centenaire, aidants familiaux, services d'aide à domicile, établissements d'accueil, associations seront associés à la demande ainsi qu'à la remise de la médaille.

PROPOSITIONS

Ce rapport de principe ne comporte à ce stade aucune incidence budgétaire.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Personnes Âgées, je vous propose de créer la médaille des centenaires de Provence et de prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL